



EFFETS DE DÉPLACEMENT LIÉS À L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PRODUCTION DE DROGUES SYNTHÉTIQUES

La restriction de l'accès aux produits chimiques utilisés pour la production des drogues synthétiques a limité l'approvisionnement et provoqué le déplacement des méthodes et des sources de production.

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les Pays-Bas sont parmi les principaux producteurs et exportateurs mondiaux de drogues synthétiques. En 2008, par exemple, 42 % de l'ecstasy saisie dans le monde avait été produite aux Pays-Bas. En 2008, à l'instar de nombreuses organisations policières partout dans le monde, les autorités néerlandaises d'application de la loi ont commencé à adopter une stratégie de contrôle serré et de restriction rigoureuse de l'accès aux produits chimiques précurseurs – ou produits chimiques bruts – qui sont essentiels à la production des drogues synthétiques, ainsi qu'aux produits chimiques auxiliaires, qui servent à créer la synthèse chimique pendant le cycle de production. L'accès au matériel essentiel, soit des récipients en verre spéciaux qui sont nécessaires à la production des drogues synthétiques, était aussi étroitement contrôlé.

La surveillance policière de toute activité criminelle peut engendrer un phénomène de déplacement, selon lequel les criminels changent leurs méthodes ou activités en réponse à une augmentation des activités policières. Le déplacement peut se produire sous différentes formes :

- 1) *déplacement spatial* (les criminels cherchent de nouveaux emplacements);

Dans ce numéro

Effets de déplacement liés à l'application de la loi sur la production de drogues synthétiques	1
Violence, crime organisé et marchés illicites.....	3
Estimation de la structure et de l'économie du commerce du sexe clandestin	4
Tendances du port d'armes à feu et du marché des drogues illicites.....	6
Marchés virtuels anonymes des drogues illicites.....	8

- 2) *déplacement temporel* (les criminels commettent leurs crimes à d'autres moments);
- 3) *déplacement de l'infraction* (les criminels commettent d'autres types de crimes);
- 4) *déplacement méthodique ou tactique* (les criminels changent de méthode pour commettre leurs crimes);
- 5) *déplacement de la cible* (les criminels trouvent de nouvelles cibles pour leurs crimes);
- 6) *déplacement du délinquant* (de nouveaux criminels remplacent les anciens).

Il est généralement très difficile d'isoler les effets de déplacement à la suite d'une augmentation des activités d'application de la loi ou d'un changement dans les stratégies en la matière. Les effets de déplacement

engendrés par la surveillance policière d'infractions individuelles ou isolées peuvent être estimés grâce à la modélisation mathématique. Toutefois, les effets de déplacement engendrés par la surveillance policière des activités du crime organisé sont beaucoup plus difficiles à estimer en raison de la structure complexe inhérente à ces activités. Néanmoins, il est généralement admis que les effets de déplacement ne provoquent jamais une recrudescence de la criminalité à 100 %. Autrement dit, le crime déplacé n'est généralement pas aussi répandu, nuisible ou grave que celui d'avant.

Pour examiner les effets de déplacement découlant des initiatives prises par les services de police néerlandais pour contrôler et enrayer le marché de la production des drogues synthétiques aux Pays-Bas, l'auteur a utilisé trois sources de données. Tout d'abord, il a examiné 36 enquêtes à grande échelle réalisées par la police néerlandaise sur les crimes organisés liés à la production de drogues synthétiques. Ensuite, il a examiné les séances d'information hebdomadaires de 2010-2011 avec le centre d'expertise en matière de drogue pour obtenir plus de détails sur les enquêtes. Puis, il a mené des entrevues en profondeur avec des experts du centre d'expertise en matière de drogue.

Les effets de déplacement de la criminalité découlant de trois initiatives prises par la police néerlandaise ont été considérés pour l'analyse. D'abord, on a sévèrement restreint et contrôlé l'accès aux principaux ingrédients chimiques de l'ecstasy et des amphétamines, le Piperonyl méthylcétone (PMK) et le benzyle méthylcétone (BMK). Lorsqu'il est devenu évident que les groupes du crime organisé commençaient à chercher d'autres sources internationales de PMK et de BMK, les services de police néerlandais ont coopéré avec les organisations internationales afin de garantir un accès restreint aux produits chimiques. En outre, ils ont communiqué avec la Chine et la Russie – deux des principaux pays producteurs de ces produits chimiques – et ont sollicité leur collaboration, ce qui a mené à la fermeture de deux grandes usines de BMK en Russie en 2007 et en 2009.

Ensuite, on a restreint et étroitement contrôlé l'accès aux autres produits chimiques auxiliaires nécessaires à la production des drogues synthétiques. Comme la Belgique était l'un des principaux pays producteurs de ces produits chimiques, la police néerlandaise a mis en place un projet d'intervention rapide qui a facilité l'échange de renseignements entre les deux pays, contribuant ainsi à l'intervention rapide de la police en cas de transactions suspectes.

Enfin, on a limité l'accès au matériel spécial, comme les flacons à fond rond de 20 litres. Les fabricants de ces récipients ont été informés que le fait de procurer ces récipients aux fins de la production de drogues était considéré comme illégal en vertu du droit néerlandais.

Selon l'auteur, ces initiatives de la police néerlandaise ont réellement eu des répercussions importantes sur la production de drogues synthétiques aux Pays-Bas. La quantité d'ecstasy et de méthamphétamine saisie par la police néerlandaise a connu une baisse entre 2007 et 2010, et seulement une légère hausse en 2011 (dans le cas de l'ecstasy, toutefois, l'augmentation a commencé en 2010). En outre, le prix dans la rue du PMK a doublé entre 2008 et 2010, probablement en raison de la rupture d'approvisionnement de ce produit chimique. Le nombre de dépotoirs de produits chimiques utilisés par les fabricants de drogues pour disposer illégalement des déchets chimiques générés pendant le cycle de production, a également diminué de beaucoup entre 2007 et 2010. Enfin, selon les discussions dans les forums sur Internet, la qualité des drogues synthétiques a diminué considérablement, ce qui indique que les producteurs sont incapables d'atteindre la même concentration d'ingrédients psychoactifs dans les drogues.

Si ces tentatives réussies de contrôle de la production de drogues synthétiques sont importantes, elles ont aussi engendré des effets de déplacement sensibles. Premièrement, le fait de contrôler et de restreindre l'accès aux produits chimiques précurseurs a provoqué un *déplacement méthodique*. Plutôt que d'importer du PMK et du BMK d'autres pays, les groupes du crime organisé ont commencé à les produire localement à partir de produits chimiques qui sont facilement disponibles et non contrôlés. Des huiles

riches en safrole et du MMDMG (méthyl 3-(3'4'-(méthylènedioxy)phényl)-2-méthyl glycidate) ont été utilisés pour produire du PMK, et du bisulfate de BMK a été utilisé pour produire du BMK grâce à un processus chimique.

Deuxièmement, le fait de contrôler et de restreindre l'accès aux produits chimiques auxiliaires a engendré un *déplacement spatial* et un *déplacement méthodique*. Le *déplacement spatial* se produit lorsque les criminels font la contrebande de produits chimiques à partir de pays autres que la Belgique et la Chine. Par exemple, la Pologne est devenue une source importante de produits chimiques auxiliaires.

Troisièmement, le fait de contrôler et de restreindre l'accès au matériel spécial a entraîné un *déplacement spatial* et un *déplacement méthodique*. Un *déplacement spatial* a pu être observé quand les criminels ont commencé à importer des récipients en verre de la Chine, de la Pologne et de l'Allemagne. En outre, un *déplacement méthodique* s'est produit quand les producteurs de drogue ont commencé à utiliser du matériel différent, comme de l'équipement de laboratoire pharmaceutique de seconde main.

Bien que les initiatives des services de police visant à lutter contre la production de drogues synthétiques puissent avoir d'importantes répercussions sur le cycle de production, elle peuvent aussi entraîner certains effets de déplacement. Il est complexe de mesurer les répercussions qu'ont les initiatives gouvernementales sur le marché des drogues synthétiques en raison des nombreux processus criminels associés au cycle de production. Il est encore plus difficile d'établir la relation entre les mesures prises et leur effet, car des facteurs autres que les initiatives gouvernementales, comme la nature évolutive des marchés de consommation, peuvent entrer en jeu. Qui plus est, les données sur les marchés de la drogue sont généralement agrégées et ne deviennent disponibles que plus tard, étant parfois mesurées des années après leur collecte. L'intervention requise de la part des autorités d'application de la loi s'en trouve gravement entravée. Enfin, il existe un risque d'établir un lien de causalité là où il n'y en a pas. L'exemple classique dans ce cas est le suivant : si les services de police

investissent davantage dans les enquêtes criminelles, ils découvriront en fin de compte davantage de crimes; mais cela ne signifie pas que l'intensification de la lutte contre le crime mène à une augmentation de la criminalité.

VIJLBRIEF, M.F.J. « Looking for Displacement Effects: Exploring the Case of Ecstasy and Amphetamine in the Netherlands », *Trends in Organized Crime*, vol. 15, 2012, p. 198-241.

VIOLENCE, CRIME ORGANISÉ ET MARCHÉS ILLICITES

Les marchés de drogues illicites qui sont jugés stables peuvent connaître des conflits et de la violence si un groupe du crime organisé fait son entrée sur le marché ou menace le monopole du marché.

Il est établi depuis longtemps que la violence mortelle et non mortelle existe habituellement quand des groupes du crime organisé sont actifs dans les marchés illicites. Au Canada, les homicides liés au crime organisé sont devenus un problème grave au cours des vingt dernières années. Le taux d'homicides liés au crime organisé a augmenté, passant de 13 en 1993 à 138 en 2008, selon les données déclarées par la police. Malgré la gravité du problème, peu d'études empiriques ont établi un lien entre la violence du crime organisé et les marchés illicites.

D'un point de vue théorique, le degré de stabilité d'un marché illicite de toute nature est un facteur important de la présence ou de l'absence de violence. Les marchés qui sont stables fonctionnent comme une entreprise, c'est-à-dire que les vendeurs et les acheteurs prennent part à des activités plus ou moins commerciales. Les relations entre les producteurs, les fournisseurs, les vendeurs et les clients sont clairement définies et comprises par tous. Le comportement déviant est puni par des mesures qui sont comprises et acceptées par tous. En raison de leur stabilité, ces types de marchés ne sont habituellement pas caractérisés par la violence.

Par ailleurs, dans les marchés instables, en particulier les marchés émergents, les relations entre les acteurs du marché ne sont pas clairement définies et sont souvent source de conflit. Les entrepreneurs et les

travailleurs indépendants sont plus susceptibles d'entrer sur les marchés instables dans le but d'obtenir une plus grande part du marché. La concurrence est répandue entre ces entrepreneurs et les exploitants bien établis sur le marché, ce qui déstabilise davantage le marché et finit par provoquer des comportements violents.

Ainsi, les marchés qui comptent des exploitants bien établis et qui fonctionnent comme une entreprise ont tendance à être plus stables et beaucoup moins violents que les marchés qui sont nouveaux ou émergents, et où il existe une concurrence quant à la part de marché de chacun. En outre, les marchés de nature monopolistique ou oligopolistique ont tendance à être plus stables et moins violents que les marchés où plus d'une personne ou d'un groupe contrôle les activités.

L'auteur utilise comme étude de cas la « guerre des motards » qui a eu lieu entre 1994 et 2001 dans la province du Québec, et en particulier dans la ville de Montréal, pour mettre à l'épreuve la théorie qui relie la violence du crime organisé aux marchés illicites. La chronologie des événements qui ont mené à l'éclosion de la violence en 1994 et qui ont suivi, a permis de montrer que le marché de la cocaïne au Québec dans les années 1980 et au début des années 1990 était de nature oligopolistique. Quatre groupes du crime organisé – les Hells Angels, le West End Gang, la famille mafieuse Rizutto et les cartels de la drogue en Colombie – ont participé au marché de la cocaïne, les rôles et les frontières étant clairement définis et acceptés. Ces groupes organisés collaboraient souvent, même dans l'exercice de leurs activités illicites. On peut donc affirmer que le marché de la cocaïne au Québec dans les années 1980 et au début des années 1990 était stable et comportait très peu de violence.

La violence a éclaté en 1994 avec l'assassinat d'un membre d'un gang affilié aux Hells Angels. S'en est suivie une série d'attaques de représailles qui ont finalement abouti à une guerre ouverte entre les gangs de motards. L'analyse de ces événements permet de constater que la violence extrême découlait principalement du nouvel objectif stratégique des Hells Angels visant à consolider et à monopoliser le marché

de la cocaïne à Montréal et, à terme, dans la province du Québec. Cette recherche de monopole du marché s'est heurtée à la résistance des groupes existants du crime organisé qui ne voulaient pas perdre leur part du marché, et des travailleurs indépendants qui ont vu une occasion de répondre à une partie de la demande du marché.

Il serait erroné d'en conclure que la violence causée par les guerres de motards entre 1994 et 2001 s'explique par l'instabilité du marché de la cocaïne au Québec, que ce soit en raison des problèmes d'approvisionnement à l'étranger ou des mesures d'application de la loi. Le marché était relativement stable avant l'éclosion de la violence. Il serait plus juste d'affirmer que c'est la recherche du monopole du marché de la cocaïne par un seul groupe qui a causé la violence. En ce sens, l'étude de cas sur la guerre des motards au Québec montre que les marchés de nature monopolistique ou oligopolistique peuvent en effet devenir instables et connaître de la violence. Les conditions du marché monopolistique ou oligopolistique restreignent la concurrence, ce qui représente l'un des principaux traits des marchés illicites. Les groupes du crime organisé voudront toujours entrer dans le marché de la drogue et y faire concurrence, tout simplement en raison de leur motivation à y faire un gain économique illicite. Lorsque ces groupes stimulent leurs objectifs commerciaux, les conflits et la violence peuvent s'ensuivre.

SCHNEIDER, S. « Violence, Organized Crime, and Illicit Drug Markets », *Sociologia, Problemas e Practicas*, vol. 71, 2013, p. 125-143.

ESTIMATION DE LA STRUCTURE ET DE L'ÉCONOMIE DU COMMERCE DU SEXE CLANDESTIN

Les activités liées au commerce du sexe illicite sont restreintes et spécialisées, mais facilitées par un réseau d'affaires étonnamment vaste qui chevauche de grandes organisations criminelles.

L'économie du commerce du sexe clandestin (ECSC) est un marché illicite vaste et omniprésent qui génère des millions de dollars annuellement, mais il est difficile d'estimer son coût exact de façon précise, et

on en sait peu sur sa structure commerciale. L'étude propose une méthode potentiellement rigoureuse pour estimer l'ECSC et examine la structure de l'industrie du sexe clandestin.

Huit grandes villes américaines ont été examinées dans le cadre de l'étude : San Diego, Seattle, Dallas, Denver, Washington D.C., Kansas City, Atlanta et Miami. Une approche utilisant plusieurs méthodes a été adoptée. Elle comportait des entretiens et des discussions avec les autorités d'application de la loi et les procureurs, ainsi que des entrevues avec des délinquants condamnés parmi lesquels se trouvaient des proxénètes ou des trafiquants du sexe, des travailleurs du sexe et des exploitants de pornographie juvénile. Ces méthodes ont été conjuguées à une analyse quantitative basée sur les connaissances de l'ECSC recueillies lors des entretiens et des comparaisons de la taille respective des marchés des drogues et des armes à feu illicites des villes afin d'obtenir une estimation rigoureuse de la taille réelle de l'ECSC.

Parmi les principales conclusions, notons qu'en 2007, l'ECSC variait entre 39,9 et 209 M\$ dans chacune des villes examinées pendant l'étude, et que la taille du commerce du sexe clandestin a diminué entre 2005 et 2007 dans cinq des huit villes étudiées. Le revenu hebdomadaire des proxénètes et des trafiquants du sexe variait entre 5 000 \$ et 32 833 \$. En raison de la quasi-impossibilité de consulter les personnes travaillant dans ce domaine illégal et du manque d'information exacte, les résultats sous-estiment potentiellement les tailles de marché et les revenus réels.

Si aucune preuve concrète n'établissait de lien entre le trafic d'armes illicites et le marché du sexe clandestin, il en est autrement pour le marché des drogues illicites, qui partage bel et bien certains lieux, mais pas tous, avec le marché du sexe clandestin. Plus précisément, 25 % des proxénètes du commerce du sexe dans la rue et sur Internet ont été impliqués dans le commerce de la drogue avant de prendre part au commerce du sexe, et 18 % ont continué à travailler dans ces deux marchés illicites.

Bien que les proxénètes interrogés aient affirmé que les représentations médiatiques de leur utilisation de la

violence pour contrôler les travailleurs du sexe étaient inexacts, beaucoup ont admis exercer une coercition psychologique. Ils ajustent leurs tactiques, promettant une sécurité affective ou un confort matériel, et favorisent un sentiment de dépendance mutuelle conditionné par les vulnérabilités qu'ils repèrent et exploitent chez leurs travailleurs du sexe. En outre, les proxénètes considèrent que le commerce du sexe comporte moins de risques pour eux que le trafic de la drogue ou d'autres formes de criminalité (p. ex. faible risque d'arrestation, moins de risque de violence).

Les tactiques de coercition des proxénètes ne sont pas la seule raison pour laquelle les personnes participent au commerce du sexe. Des entretiens avec les travailleurs du sexe ont révélé que les amis et la famille peuvent initier les gens au commerce du sexe. Les résultats indiquent que les proxénètes et les travailleurs du sexe ont commencé à participer au commerce du sexe pour des motifs semblables : des raisons financières ou un manque de possibilités d'emploi, l'exposition dans le voisinage et la pression exercée par des proches ou des pairs. Les travailleurs du sexe ont invoqué des raisons supplémentaires, notamment les traumatismes de l'enfance et l'acceptation sociale, comme facteurs importants de leur participation au commerce du sexe.

Une autre constatation clé tient au fait qu'un réseau social plus vaste que prévu est soutenu par l'ECSC et lui procure un avantage. Des chauffeurs, des nourrices et des secrétaires, entre autres travailleurs qui ne font pas le commerce du sexe, sont embauchés pour faciliter le fonctionnement de l'ECSC. Les organisations du crime organisé, comme les gangs de rue, aident souvent les proxénètes relativement indépendants à des fins de gains financiers mutuels.

Parmi les principaux résultats, on constate qu'Internet est en train de changer le marché de l'ECSC. L'accessibilité d'Internet repousse les limites de la capacité de l'ECSC à recruter et à faire de la publicité. Les méthodes les plus couramment utilisées comprennent les sites d'annonces en ligne comme Craigslist.com et Backpage.com, les médias sociaux et les sites de réseautage. Si l'utilisation d'Internet élargit la capacité de l'ECSC à promouvoir le commerce du

sexe, elle facilite également le suivi des activités de l'ECSC par les autorités d'application de la loi.

Mais même si Internet offre des possibilités aux autorités d'application de la loi pour ce qui est d'assurer le suivi de l'ECSC, il a également permis à la pornographie juvénile de prendre de l'ampleur. Les résultats concernant la pornographie juvénile indiquent qu'elle est facilement accessible en ligne, qu'elle nécessite peu d'efforts de la part des délinquants pour avoir accès au matériel, qu'elle traverse les frontières internationales et qu'elle accroît sensiblement les infractions liées à la pornographie juvénile.

Par ailleurs, le contenu de la pornographie juvénile semble comprendre des victimes plus jeunes, dont des bambins et des bébés. Bien que de nombreux délinquants interrogés aient exprimé leur volonté de recevoir un traitement, bon nombre d'entre eux, en particulier les délinquants ayant commis une infraction sans attouchements, considèrent la pornographie juvénile comme un crime « sans victime ».

Les auteurs laissent entendre que l'utilisation des stratégies suivantes pourrait favoriser la prise des meilleures mesures pour cibler le commerce du sexe clandestin et y mettre fin :

- Fournir une formation polyvalente aux enquêteurs du commerce des drogues, des armes et du sexe afin qu'ils comprennent mieux le chevauchement de ces marchés et des délinquants qui œuvrent en leur sein.
- Établir des partenariats fédéraux et locaux pour repérer les proxénètes et perturber les circuits de déplacements.
- Former les autorités d'application de la loi sur les techniques d'entrevue avec les victimes et les délinquants, afin de les sensibiliser aux signes de manipulation psychologique.
- Contrecarrer la victimisation et l'entrée dans le marché en sensibilisant davantage le grand public, en particulier les responsables des écoles, aux réalités de la traite de personnes à des fins sexuelles.
- Diminuer la perception selon laquelle les infractions de ce type comportent un faible risque, en appliquant systématiquement les lois

sur le commerce du sexe et la traite de personnes à des fins sexuelles.

- Imposer des amendes aux sites Web qui hébergent des publicités liées au commerce du sexe.

DANK, M., B. KHAN, P.M. DOWNEY, C. KOTONIAS, D. MAYER, C. OWENS, L. PACIFICI et L. YU. « Estimating the Size and Structure of the Underground Commercial Sex Economy in Eight US Cities », *Urban Institute* (en ligne), 2014 (consulté le 18 mars 2015). Sur Internet : <http://www.urban.org/UploadedPDF/413047-Underground-Commercial-Sex-Economy.pdf>.

TENDANCES DU PORT D'ARMES À FEU ET DU MARCHÉ DES DROGUES ILLICITES

Les marchés de la méthamphétamine et des drogues multiproduits exploités à partir de résidences connaissent la plus forte probabilité de violence armée.

Le marché des drogues illicites a peu de moyens de recours juridiques, voire aucun, pour régler les différends. Il s'agit d'un marché rempli de vols qualifiés, de conflits territoriaux, de recouvrements de dette et de représailles pour « perception d'affronts et de déloyauté » (2). Faute de moyens juridiques viables pour résoudre ces problèmes, certains trafiquants de drogue ont recours au port d'armes à feu pour protéger illégalement leur entreprise.

Les auteurs se sont servis de recherches préalables pour déterminer les théories et les facteurs relatifs au port d'armes à feu par les trafiquants de drogue. Le modèle psychopharmacologique laisse croire que la violence armée découle de la consommation de drogues qui causent la désinhibition ou l'excitation, ou de la consommation intensive de drogues qui peuvent entraîner des comportements violents. Cependant, la recherche montre un soutien mitigé pour ce modèle.

Le modèle économique compulsif soutient que la violence liée aux armes à feu se produit parce que les trafiquants de drogue jugent l'activité criminelle nécessaire pour faciliter l'obtention de drogues et d'argent dans leur marché illégal. Peu d'études soutiennent ce modèle, et celles qui le font indiquent qu'il constitue potentiellement un faible indicateur du port d'armes à feu.

Le modèle systémique prétend que le port d'armes à feu dans le marché des drogues est fonction des différends qui surviennent entre les acteurs du marché en raison de conflits territoriaux, de l'application du code de la rue, de vols et de représailles liés aux trafiquants de drogue – des conflits qui sont très souvent résolus avec des armes à feu (3). Ce modèle comporte deux ensembles de facteurs. Il y a d'abord des facteurs défensifs comme le port d'une arme en raison d'une peur de la victimisation, de menaces de violence et de la présence de concurrents armés, qui motivent les délinquants à s'autoprotéger. Le deuxième ensemble est constitué des facteurs offensifs, qui sont liés aux prédateurs et aux agresseurs. Toutefois, les études empiriques à l'appui de ce modèle sont mitigées, puisque certaines montrent différents types de facteurs prédictifs du port d'armes à feu que d'autres ne montrent pas.

Un modèle de sous-cultures donne à penser qu'un ensemble commun de facteurs contextuels, comme l'acculturation au sein d'un mode de vie déviant ou d'une sous-culture contribue au port d'armes et à la violence dans le marché de la drogue (3). Des études empiriques indiquent que les facteurs de risque, notamment l'âge, l'origine ethnique, les difficultés scolaires, les facteurs de risque interpersonnels et l'identification au « code de la rue » sont des indicateurs de violence armée liée à la drogue.

Des études empiriques montrent que des facteurs structurels et contextuels sont associés au lien entre la violence, les armes et la drogue. Ces facteurs de risque comprennent le type et la valeur des drogues vendues, l'emplacement dans la chaîne de distribution et le degré d'implication du gang ou de l'organisation (4). Les études montrent que la probabilité de violence armée augmente en fonction du type de drogue. Par exemple, les marchés hautement concurrentiels et transitoires des méthamphétamines et du crack sont les plus prédictifs de la violence armée. D'autres recherches indiquent que plus la valeur de la drogue est élevée, plus la probabilité du port d'armes à feu augmente, et que plus une personne se situe à un échelon inférieur de la chaîne de distribution, plus elle est susceptible de porter une arme à feu.

Pour déterminer la structure du port d'armes à feu parmi les acteurs du marché de la drogue, les auteurs ont fait une évaluation quantitative des caractéristiques du marché de la drogue et des délinquants selon les données du *Survey of Inmates in State and Federal Correctional Facilities* (sondage sur les détenus dans les établissements correctionnels exploités par les États et le gouvernement fédéral) mené aux États-Unis en 2004. L'échantillon comprenait au total 4 765 personnes condamnées pour une infraction liée aux drogues.

Les résultats indiquent qu'il est peu fréquent de voir les participants au marché de la drogue porter une arme à feu. Seule une mince proportion des personnes condamnées pour une infraction liée aux drogues portaient une arme à feu au moment de l'infraction (7 %). Malgré ce chiffre, la violence persiste dans le marché de la drogue. Les facteurs associés au port d'une arme à feu comprennent des facteurs psychopharmacologiques et économiques compulsifs. Par exemple, 41 % des délinquants étaient sous l'influence de drogues illicites au moment de l'infraction, comparativement à 20 % des délinquants qui avaient consommé de l'alcool.

L'examen des facteurs de protection a permis de constater que les participants au marché de la drogue qui avaient préalablement été victimisés ou menacés étaient plus susceptibles de porter une arme à feu. De même, l'examen des facteurs liés aux prédateurs montre que les personnes ayant déjà été condamnées pour des infractions liées aux armes étaient plus susceptibles de porter une arme à feu. Cependant, le fait d'avoir été condamné pour des infractions avec violence n'augmentait pas la probabilité du port d'armes à feu parmi les participants au marché de la drogue, ce qui offre des résultats mitigés quant à l'influence prédictive des facteurs liés aux prédateurs pour le port d'armes à feu dans le marché de la drogue.

Contrairement à ce qu'indiquaient des études antérieures, les chercheurs ont constaté que les trafiquants de crack étaient parmi ceux qui portaient le moins souvent une arme à feu. Les trafiquants de méthamphétamines et de drogues multiproduits étaient deux fois plus susceptibles de porter une arme à feu et

de prendre part à de la violence armée liée à la drogue que les trafiquants de crack.

Les résultats appuient de façon mitigée les facteurs structurels et contextuels. Conformément à ce que laissent entendre les études antérieures, les délinquants possédant de grandes quantités de drogues sont 81 % plus susceptibles de porter une arme à feu que ceux possédant de petites quantités de drogues. Toutefois, les opérations extérieures entre étrangers la nuit ne présentent pas plus de risques de violence armée liée à la drogue que d'autres facteurs, contrairement à ce qu'indiquait les études antérieures. Les résultats montrent toutefois que les délinquants qui exercent leurs activités à partir de leur résidence sont plus susceptibles de porter une arme à feu que les délinquants qui mènent leurs activités dans d'autres lieux.

Les auteurs ont formulé des recommandations en fonction de ces résultats. Ils recommandent de cibler les marchés émergents et existants liés aux drogues multiproduits afin d'enrayer la violence mortelle. En outre, les interventions du marché de la drogue où l'on emploie une stratégie de dissuasion peuvent s'avérer efficaces pour réduire la violence armée liée à la drogue en ciblant les endroits où un lien entre l'arme à feu et la drogue est plus susceptible d'apparaître, comme les zones résidentielles où la commercialisation de la drogue engendre souvent de la violence armée liée à la drogue. Par exemple, il peut s'avérer utile d'effectuer une fouille légale et de saisir les armes dans les zones résidentielles ciblées pour décourager la violence armée liée à la drogue. Enfin, la diffusion de messages clairs sur l'abandon de la drogue et les programmes de traitement de la toxicomanie pourraient aider à réduire la violence armée dans le marché des drogues illicites.

SEVIGNY, E.L., et A. ALLEN. « Gun Carrying Among Drug Market Participants: Evidence from Incarcerated Drug Offenders », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 71, 2014, p. 1-24.

MARCHÉS VIRTUELS ANONYMES DES DROGUES ILLICITES

Les marchés virtuels modifient la pratique du trafic de la drogue. Les ventes sont un mélange de transactions interentreprises et de transactions directes aux consommateurs.

Silk Road était un marché cryptographique pour le commerce des drogues illicites qui a connu du succès pendant deux ans avant d'être saisi par le FBI. En examinant les transactions de Silk Road, les auteurs ont pu déterminer le type d'activités menées, le type d'acheteurs et si le site constituait un outil de commercialisation grand public (c.-à-d. un « eBay pour les drogues »).

Les auteurs définissent un marché cryptographique comme un marché virtuel qui utilise des stratégies visant à cacher l'identité de ses participants, ses transactions et l'emplacement physique de ses serveurs (4). Pour ce faire, le marché cryptographique offre des services d'anonymisation pour occulter les adresses IP des ordinateurs accédant au site; il utilise des cryptomonnaies comme le Bitcoin et le Litecoin (4) afin d'effectuer des transactions qui sont difficiles à retracer; et il crypte les communications entre le service virtuel et les acheteurs.

Silk Road est décrit par les auteurs comme une « innovation criminelle transformatrice » parce qu'il transcende les limites géographiques et les frontières physiques en permettant aux trafiquants de drogue locaux : a) d'effectuer des ventes sur un marché dispersé géographiquement dans le monde entier; b) d'avoir accès à une vaste clientèle; c) d'acheter et de vendre de manière anonyme; d) de mener des activités de commerce de drogues illicites dans un environnement où il y a un faible risque de violence de la part des participants au marché de la drogue ou de détection par les autorités d'application de la loi (4). En créant des marchés mondiaux à faible risque permettant d'effectuer des transactions anonymes, les marchés cryptographiques comme Silk Road ont modifié substantiellement le paradigme des marchés illicites.

Pour déterminer si Silk Road était un marché « grand public », comme il a été affirmé précédemment, les auteurs ont évalué les données disponibles sur les transactions. Leur examen comprenait les valeurs et fourchettes des prix, le nombre de transactions par jour par annonce, le revenu annuel, les parts de marché et les quantités vendues. Leur objectif était de mieux comprendre les services offerts par le marché cryptographique, de vérifier si des trafiquants, et non seulement des personnes achetant de la drogue pour leur consommation personnelle, utilisaient le marché cryptographique, et de déterminer les revenus des opérateurs de Silk Road.

Les résultats montrent que même si Silk Road a bel et bien enregistré des transactions comportant des quantités suffisamment petites pour laisser croire que les drogues étaient achetées pour un usage personnel, les données recueillies indiquent également que de grandes quantités étaient achetées par des trafiquants de drogue. Silk Road était orienté stratégiquement vers les trafiquants de drogue; cela se voyait par l'offre de rabais importants lors de l'achat en vrac. En outre, Silk Road facilitait la vente de produits précurseurs, soit des produits chimiques et d'autres ingrédients utilisés pour créer des drogues. Par conséquent, les vendeurs utilisant Silk Road généraient des profits non seulement grâce aux consommateurs de drogue pour un usage personnel et aux trafiquants de drogue, mais également grâce aux fabricants de drogues.

Au cours des 15 mois examinés, les revenus mensuels de Silk Road ont augmenté, passant de 14,4 à 89,7 M\$US. En un peu plus d'un an, les revenus ont augmenté de plus de 600 %. Selon les auteurs, l'augmentation substantielle des revenus dans une si courte période indique une demande importante de marchés illicites comme Silk Road. Ils ont estimé que de 31 à 45 % de tous les revenus de Silk Road provenaient des ventes faites aux trafiquants de drogue, ce qui indique qu'il s'agissait également d'un important marché interentreprises et pas uniquement d'un marché « grand public ». Les résultats montrent plutôt que les entreprises illégales sont des acteurs clés dans ce type de marché, puisqu'elles s'approvisionnent en stock et achètent de grandes quantités en vrac.

Les auteurs laissent entendre que l'existence et la demande de marchés cryptographiques comme Silk Road peuvent modifier sensiblement le marché de la drogue. Les acheteurs peuvent changer ce qu'ils choisissent d'acheter en fonction des commentaires et des produits offerts en ligne. De plus, les trafiquants locaux peuvent accéder à des types de drogues illicites auparavant inaccessibles, modifiant ainsi le marché des drogues illicites local selon la disponibilité en ligne.

Silk Road n'est qu'un seul exemple de marché cryptographique. Il en existe un grand nombre, et les auteurs soulignent que les drogues ne sont pas les seuls produits vendus sur les marchés illicites. Les marchés cryptographiques vendant des cartes de crédit volées, des services de blanchiment d'argent, des meurtres à forfait, des armes et munitions illicites, des documents volés ou falsifiés aux fins du vol d'identité ou de la fraude, de la pornographie juvénile, et même des dissertations plagiées, sont tous à l'enchère dans cette sphère criminelle en croissance rapide. Afin que les criminologues et les chercheurs comprennent mieux cette transition, les auteurs recommandent l'application de la « webométrie » (Thelwall, 2009) pour mieux analyser ces types d'entreprises criminelles en ligne. De plus amples recherches sur les marchés virtuels illicites pourraient renseigner les autorités d'application de la loi quant aux politiques et aux stratégies qui pourraient mener à des arrestations.

ALDRIDGE, J., et D. DÉCARY-HÉTU. *Not an 'Ebay for Drugs': The Cryptomarket 'Silk Road' as a Paradigm Shifting Criminal Innovation* (en ligne), 2014. Sur Internet : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2436643

Articles connexes

THELWALL, M. « Introduction to Webometrics : Quantitative Web Research for the Social Sciences », *Synthesis Lectures on Information Concepts, Retrieval, and Services*, vol. 1, 2009.

Pour obtenir davantage de renseignements sur la recherche effectuée au Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime de Sécurité publique Canada, pour obtenir une copie du rapport de recherche complet, ou pour être inscrit à notre liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Pour en savoir davantage :

Division de la recherche
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Les résumés de recherche sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans le présent résumé sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada.

ISSN : 1927-808x

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015

Le présent document peut être reproduit à des fins non commerciales, sans autorisation, à condition que la source soit citée.